

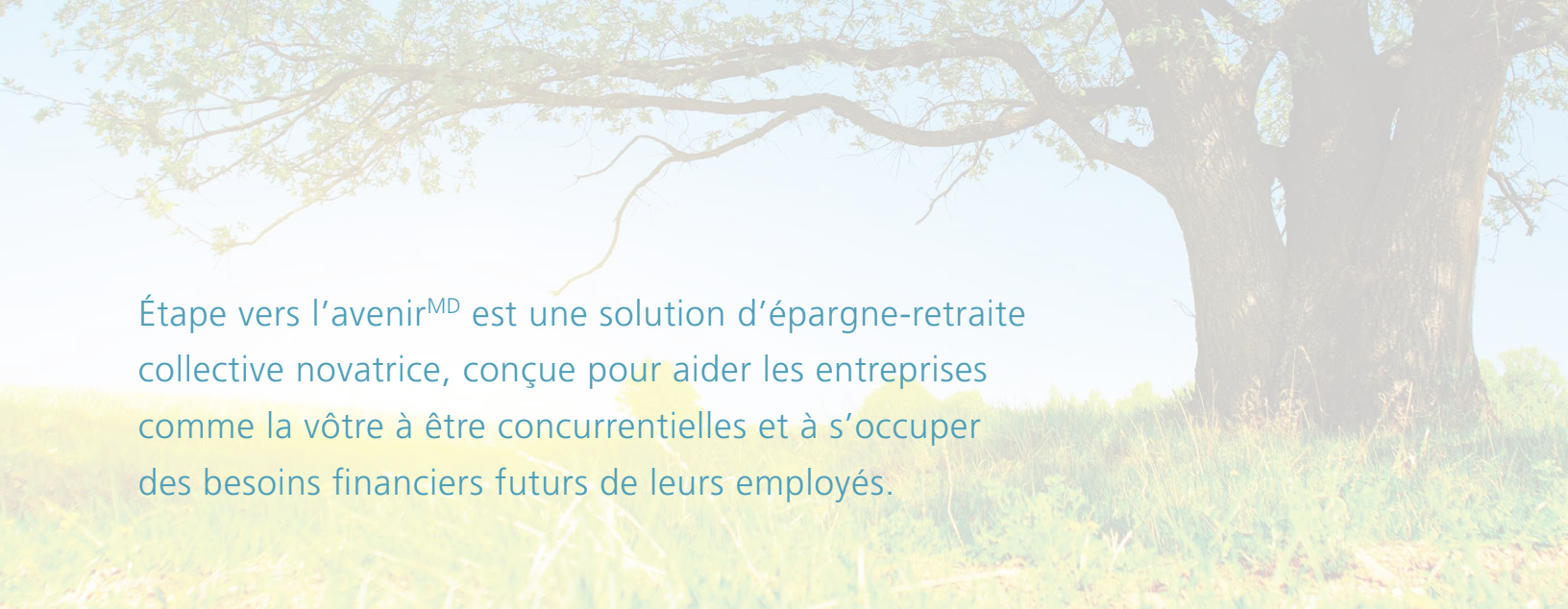


Programme d'épargne-retraite collectif



RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE ET RÉGIME DE PARTICIPATION DIFFÉRÉE AUX BÉNÉFICES

Étape vers l'avenir^{MD}



Étape vers l'avenir^{MD} est une solution d'épargne-retraite collective novatrice, conçue pour aider les entreprises comme la vôtre à être concurrentielles et à s'occuper des besoins financiers futurs de leurs employés.

Un régime enregistré d'épargne-retraite collectif très complet

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif Étape vers l'avenir^{MD} constitue un excellent moyen d'aider vos employés à épargner pour leur avenir tout en créant un sentiment mutuel de partenariat.

Caractéristiques du REER :

- Des options de placement de premier ordre
- Des outils d'information et des services en ligne habituellement réservés aux grandes entreprises
- Une conception facilitant l'établissement et la gestion du régime

Les cotisations sont retenues sur le salaire – méthode facile et pratique qui permet à vos employés d'épargner pour leur avenir et de profiter du même coup d'un report d'impôt sur leurs cotisations et sur le rendement de leurs placements jusqu'à ce qu'ils retirent leur épargne.

Pour une plus grande souplesse encore, le REER Étape vers l'avenir peut être assorti d'un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB)² qui vous permet de cotiser pour vos employés selon la rentabilité de votre entreprise.

¹ Étape vers l'avenir est réservé aux résidents canadiens et n'accepte que les fonds en dollars canadiens.

² Le RPDB ne peut être établi qu'en association avec le REER collectif.

Qu'est-ce qu'un REER collectif?

Un REER (régime enregistré d'épargne-retraite) collectif est un instrument d'épargne offert par un employeur à ses employés pour les aider à épargner en prévision de la retraite. Les employés peuvent profiter d'avantages fiscaux en cotisant à un tel régime.

Qu'est-ce qu'un RPDB?

Un RPDB (régime de participation différée aux bénéficiaires) est un régime d'intéressement en fiducie parrainé par l'employeur et agréé par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Un tel régime sert à :

- faire profiter les employés des bons résultats de l'entreprise;
- créer un sentiment de partenariat entre l'employeur et ses employés.

Seul l'employeur cotise au RPDB. Les cotisations salariales sont interdites.

Avantages pour vous

Les propriétaires d'entreprise comme vous ont des besoins particuliers. Étape vers l'avenir^{MD} favorise la satisfaction de ces besoins, grâce à plusieurs avantages :

- **Une grande simplicité**, du début à la fin – Il est facile et pratique de présenter une demande de souscription en ligne. L'établissement du régime s'effectue en douceur et l'administration courante n'est pas compliquée. Le site Web sécurisé vous permet :
 - de transmettre les cotisations (celles-ci sont prélevées en fonction des renseignements bancaires que vous avez fournis);
 - d'accéder en ligne à des outils et à des rapports conviviaux.

De plus, il est facile d'obtenir de l'aide, soit en ligne, soit auprès de notre Service à la clientèle doté d'un personnel bilingue.

- **D'excellents services aux participants** – Vos employés bénéficient d'un excellent soutien et ont accès, en ligne, à des outils de planification de la retraite, à des relevés et à des documents d'information.

Étape vers l'avenir^{MD} s'intègre bien à votre programme de rémunération globale en améliorant la sécurité financière future de vos employés et de leur famille. Un régime d'épargne-retraite complet vous aidera à :

- recruter et retenir des employés;
- inspirer un sentiment de loyauté et de fierté à votre équipe.

Avantages pour vos employés

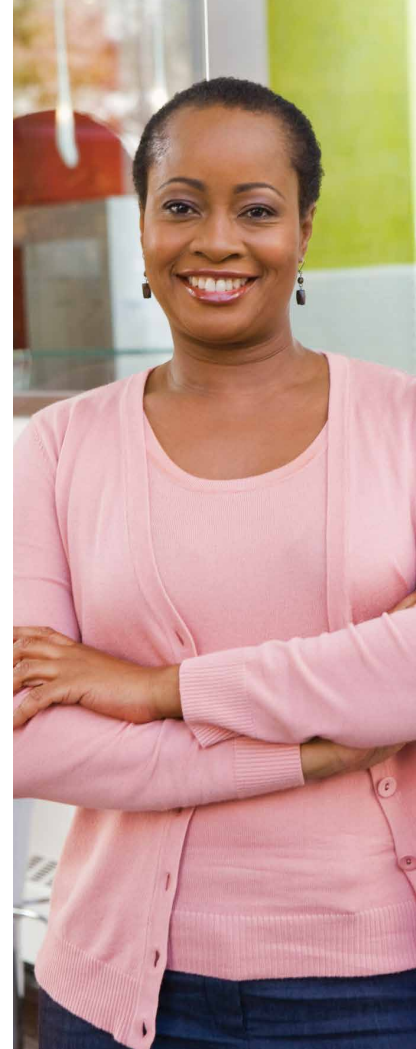
Les employés peuvent profiter de tout ceci :

Frais peu élevés – Quand les frais sont bas, l'épargne grandit! Les frais de gestion des placements (FGP) d'un régime collectif sont généralement moins élevés que le ratio de frais de gestion fixé par les fonds communs de placement individuels et les banques.

Économies d'impôt immédiates – Lorsque leurs cotisations au REER collectif sont prélevées sur leur paie brute, les retenues d'impôt sont calculées sur le solde du salaire.

Site Web convivial et soutien

- Adhésion en ligne, rapide et facile.
- Site Web sécurisé offrant des outils de formation et de soutien exceptionnels, tels que notre programme Étales vers la retraite^{MD}.
- Soutien administratif continu en ligne, y compris un soutien en direct de notre
- Service à la clientèle et de spécialistes en formation financière autorisés.
- Relevé annuel récapitulant les mouvements enregistrés à leur compte, envoyé à leur domicile.



Placement

À propos des placements

Votre régime Étape vers l'avenir^{MD} comprendra des options de placement destinées tant aux employés qui s'y connaissent très peu en placement qu'à ceux qui veulent se constituer leur propre portefeuille et en suivre l'évolution. Vous n'aurez jamais à vous inquiéter au sujet des options de placement offertes par votre régime puisque Manuvie gère la gamme d'instruments de placement pour vous. Voici un aperçu des options de placement :

- **Fonds axés sur une date de retraite** (aucune participation à la gestion) – Les fonds axés sur une date de retraite de Manuvie constituent un excellent choix pour les employés qui ne veulent pas examiner leurs placements régulièrement. Il s'agit d'une série de fonds dont l'échéance correspond au moment où un employé compte prendre sa retraite.
- **Fonds de répartition de l'actif** (faible participation à la gestion) – Les fonds de répartition de l'actif offerts par Manuvie s'adressent aux employés dont les connaissances en placement sont limitées, mais qui ont l'intention de consacrer un peu de temps à la gestion de leurs placements.
- **Constitution de son propre portefeuille** (forte participation à la gestion) – À l'intention des investisseurs plus expérimentés de votre groupe qui veulent gérer leur portefeuille, Manuvie offre différents fonds liés aux valeurs de marché de diverses catégories d'actifs ainsi que des comptes à intérêt garanti (CIG) à différentes échéances.

Surveillance rigoureuse des fonds

Le programme Surveillance des placements^{MD} de Manuvie a fait ses preuves. C'est un processus de sélection et de suivi des fonds selon des critères des plus poussés. Notre programme Surveillance des placements vous garantit des fonds et des gestionnaires parmi les meilleurs.

De plus, Manuvie atteste que la gamme de fonds offerts dans le cadre de votre régime répond aux exigences des Lignes directrices pour les régimes de capitalisation en mettant à la disposition des participants une variété de styles de gestion et d'objectifs. Dans le cadre de son programme Certifié-Diversifié^{MD}, Manuvie établit un certificat de garantie de diversification qui vous procure une certaine protection contre les pertes financières pouvant résulter de poursuites portant sur le degré de diversification des placements offerts par votre régime.



Fonds offerts

Nom du fonds par catégorie d'actif	Frais de gestion des placements (%)
Fonds axé sur une date de retraite	
2000 – Fonds de revenu de retraite Mnv	1,800
2020 – Fonds de retraite – Objectif 2020 Mnv	1,800
2025 – Fonds de retraite – Objectif 2025 Mnv	1,800
2030 – Fonds de retraite – Objectif 2030 Mnv	1,800
2035 – Fonds de retraite – Objectif 2035 Mnv	1,800
2040 – Fonds de retraite – Objectif 2040 Mnv	1,800
2045 – Fonds de retraite – Objectif 2045 Mnv	1,800
2050 – Fonds de retraite – Objectif 2050 Mnv	1,800
2055 – Fonds de retraite – Objectif 2055 Mnv	1,800
2060 – Fonds de retraite – Objectif 2060 Mnv	1,800
Répartition stratégique de l'actif	
2001 – Fonds de répartition de l'actif Sécuritaire Mnv	1,750
2002 – Fonds de répartition de l'actif Modéré Mnv	1,750
2003 – Fonds de répartition de l'actif Équilibré Mnv	1,750
2004 – Fonds de répartition de l'actif Croissance Mnv	1,750
2005 – Fonds de répartition de l'actif Audacieux Mnv	1,750
Marché monétaire canadien	
3132 – Fonds du marché monétaire canadien Mnv (GAM)	1,450
3191 – Fonds à intérêt quotidien élevé Mnv	1,350
Obligations canadiennes	
4191 – Fonds indiciel d'obligations canadiennes Mnv (GAM)	1,470
4271 – Fonds d'obligations PH&N Mnv	1,700
Fonds équilibrés	
5141 – Fonds Répartition d'actifs canadiens Fidelity Mnv	2,100
5301 – Fonds diversifié en gestion commune Leith Wheeler Mnv	1,750
Actions canadiennes à grande capitalisation	
7132 – Fonds indiciel d'actions canadiennes Mnv (GAM)	1,480
7241 – Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky Fraser Mnv	1,700
7481 – Fonds d'actions canadiennes Greystone Mnv	1,700
7601 – Fonds d'actions canadiennes Scheer Rowlett Mnv	1,800
Actions canadiennes à petite et à moyenne capitalisation	
7122 – Fonds Occasions de croissance MMF Mnv	1,900
Actions américaines	
8131 – Fonds indiciel d'actions américaines Mnv (GAM)	1,480
8196 – Fonds d'actions américaines diversifiées de croissance Mnv (Wellington)	1,950
Actions internationales	
8192 – Fonds d'actions internationales Mnv (Templeton)	2,050
8321 – Fonds indiciel d'actions internationales BlackRock Mnv	1,600
Actions mondiales	
8161 – Fonds d'actions mondiales de croissance MFS MB Mnv	1,750
8181 – Fonds Trimark Mnv	2,000

Pour de plus amples renseignements sur ces options de placement, veuillez communiquer avec votre conseiller financier.

Ça m'intéresse. Que faut-il faire?

Étape vers l'avenir^{MD} de Manuvie constitue le choix idéal pour vous si au moins deux de vos employés participent au régime et si le total de leurs cotisations annuelles, combiné ou non à un virement d'actif, est égal ou supérieur à 30 000 \$ sur une période de trois ans.

Exemples :

- **Nouveau régime** : Entreprise en démarrage comptant dix employés, qui ne vireront aucun actif au nouveau régime, et dont les cotisations annuelles totalisent 10 000 \$ ($10\,000 \$ \times 3 = 30\,000 \$$).
- **Régime existant** : Entreprise comptant cinq employés, qui versent chacun 1 500 \$ par année, soit une cotisation annuelle totale de 7 500 \$. Cette somme, multipliée par trois, représente 22 500 \$ et s'ajoute à un virement d'actifs de 8 000 \$ à Manuvie, ce qui représente un total de 30 500 \$ ($22\,500 \$ + 8\,000 \$ = 30\,500 \$$). Ce régime répond donc aux critères d'admissibilité.



Nous avons fait en sorte que l'établissement de votre régime soit facile pour vous. Il vous suffit de suivre les étapes suivantes :

1

Communiquer avec votre conseiller financier pour obtenir de plus amples renseignements ou envoyer un courriel à FutureStep@manulife.com.

2

Déterminer la configuration de votre régime avec votre conseiller.

3

Remplir la demande de souscription en ligne avec l'aide de votre conseiller.

4

Signer les contrats et les retourner à Manuvie. Une lettre de bienvenue vous sera envoyée une fois le régime établi.

5

Utiliser le guide d'administration joint à la lettre de bienvenue pour commencer à verser les cotisations salariales.

Voilà, c'est aussi simple que ça!



